

Pétrole et gaz du Canada—Loi

la création de Petro-Canada ni à l'intervention du gouvernement, mais à l'adoption d'une série de lois qui permettaient aux Canadiens de combattre à armes égales. C'est ce qu'il y a de fallacieux dans le programme actuel. Le gouvernement prétend avoir inventé la canadianisation. C'est absurde et les faits le prouvent. Donnez aux Canadiens l'occasion de combattre à armes égales, ils prendront alors effectivement la place qui leur revient et deviendront des novateurs dynamiques dans cette industrie.

C'est ce qu'ils faisaient jusqu'à la mise en œuvre du PNE, et ils sont tous partis maintenant vers le Sud à cause de la découverte de la canadianisation. C'est un exposé absolument fallacieux, trompeur de la véritable politique gouvernementale. Cette politique veut renforcer l'emprise des bureaucrates et du gouvernement au lieu de permettre aux Canadiens de devenir les propriétaires, les participants et les administrateurs dynamiques de cette industrie.

● (1730)

M. Ian Waddell (Vancouver-Kingsway): Monsieur l'Orateur, quand j'entends le député de Calgary-Centre (M. Andre), je pense aux généraux qui se préparent encore à faire la dernière guerre. Je ne comprends pas pourquoi il a discours pendant 20 minutes contre le Programme énergétique national alors que le premier ministre de l'Alberta, M. Lougheed, s'y est accommodé en concluant un marché avec Ottawa.

Parlons de choses concrètes et de ce projet de loi. Je suis heureux d'apprendre que le député faisait partie du comité pour un Canada indépendant comme nombre d'entre nous ici. Mais à écouter certains de ses discours, j'aurais été porté à croire qu'il était à la solde de l'industrie pétrolière.

Je voudrais dire au député d'Etobicoke-Nord (M. MacLaren), que je vois s'esclaffer là-bas, que lorsqu'il a mentionné Etobicoke, cette magnifique municipalité à l'extrémité ouest de Toronto, je me suis souvenu de l'époque où enfant j'y demeurais. Durant de nombreuses années, un nommé Ozzie Waffle a été préfet d'Etobicoke. En écoutant le député d'Etobicoke-Nord, je me suis rappelé que nous avions donné à Ozzie Waffle le surnom de «Wozzie Awful.» Je remercie le député de m'avoir rappelé ces souvenirs.

M. Regan: C'est un signe de sénilité de raconter ses souvenirs.

M. Waddell: Le ministre de peu importe le portefeuille auquel il a été rétrogradé dit que c'est un signe de sénilité. Il est bien placé pour le savoir.

La présidence a décidé que les motions n^{os} 21 et 22 devaient être groupées aux fins du débat, ce qui est une bonne idée. La présidence a également décidé que le vote sur la motion n^o 21 disposerait en même temps de la motion n^o 22. J'inviterais la présidence à reconsidérer cette décision. Les motions sont bien différentes. La motion n^o 21 au nom du député d'Etobicoke-Centre (M. Wilson) parle du taux de participation canadienne et de la possibilité de faire participer plus d'intérêts privés à l'affaire. Ma motion, qui porte le n^o 22, aurait l'effet contraire. Elle propose en effet de donner à Petro-Canada une part de 50 p. 100. Le gouvernement propose pour sa part dans le bill de donner une part de 25 p. 100 à Petro-Canada. Il est bien clair qu'il y a trois points de vue sur la question. Peut-être la présidence accepterait-elle de reconsidérer sa décision. Je soutiens que les motions n^{os} 21 et 22 devraient faire l'objet de

votes distincts. Je demande à la présidence de réserver son jugement sur la question.

J'en arrive maintenant à la motion n^o 22. J'ai vu le député d'Athabasca (M. Shields) à la Chambre un peu plus tôt. Je l'ai rencontré cet été à Fairmont Hot Springs, endroit magnifique dont la beauté n'a pas changé depuis une trentaine ou une cinquantaine d'années. Je lui ai dit: «N'est-ce pas un endroit merveilleux?». Il en a convenu et a répliqué: «Imaginez ce qu'on pourrait y faire comme développement!»

Examinons ce qui se produit en matière de développement. Je ne comprends pas le raisonnement de certains autres députés qui sont intervenus, et notamment du représentant d'Athabasca, au sujet de la présente motion. Comment peuvent-ils affirmer qu'en accordant à la Couronne une part de 25 p. 100, le gouvernement procède à des expropriations sans compensation alors que les travaux de prospection sont financés à 90 p. 100 par les contribuables? Il ne faut pas oublier qui sont les premiers propriétaires de ces ressources pétrolières et gazières. Bien sûr qu'elles nous appartenaient collectivement à l'origine. Ce n'est pas du vol ou de la confiscation. Nous sommes propriétaires à part entière de ce gaz et de ce pétrole. Le représentant de Calgary-Centre nous a demandé une liste des pays qui avaient pris le contrôle de biens fonciers. Je vais vous prouver tout à l'heure que grâce aux amendements que le gouvernement a apportés, les sociétés vont être généreusement dédommagées.

On nous a accusé de modifier les règles du jeu au beau milieu de la partie. Quand le gouvernement a introduit la «provision pour exploration dans les régions pionnières», où étaient donc mes amis à ma droite? Ont-ils pris la parole et accusé le gouvernement de changer les règles du jeu à mi-chemin? Pas du tout! Lorsque le budget sera déposé la semaine prochaine modifiant les impôts de quelques-uns de nos commettants, déclareront-ils que le gouvernement change les règles au beau milieu du jeu? L'argument est absurde, car c'est notre jeu, notre pétrole, notre gaz. Mais c'est peut-être là la logique des conservateurs.

Le gouvernement a déjà fait marche arrière dans le cas de l'article 27 de la loi. Je vous signale les observations du ministre au comité le 20 janvier 1981. Il a fait valoir les arguments que je viens de présenter. Il déclarait donc au comité, comme en font foi les *Procès-verbaux* à la page 16-7:

A quoi bon prétendre que le gouvernement s'en tire à bon compte? De toute évidence, le contribuable canadien en a pour son argent, car ses impôts servent à financer et à supporter les activités pétrolières et gazières dans les régions pionnières.

Il parle ensuite de l'argent que les contribuables canadiens engagent dans la prospection et la mise en valeur. Il rappelle l'argument ridicule voulant qu'on change les règles du jeu en cours de route. Il reste, pourtant, que le ministre, en réponse aux hurlements de l'industrie pétrolière et de ses amis à ma droite, a modifié la loi.

Voici un extrait d'un article de Jennifer Lewington qui a paru dans le *Globe and Mail* du 15 mai 1981:

Le ministre de l'Énergie, M. Marc Lalonde, a annoncé qu'un certain nombre de modifications de portée limitée seraient apportées au projet de loi fédéral sur le pétrole et le gaz, et notamment qu'on dédommagerait les compagnies des frais de prospection associés à la part de 25 p. 100 des gisements pétroliers et gaziers des sociétés que la Couronne s'approprie rétroactivement. Cela signifie que le gouvernement remboursera 25 p. 100 des dépenses prouvées de prospection à l'égard d'une découverte de pétrole ou de gaz résultant d'un puits exploité avant le 31 décembre 1980 et qui sera déclarée une découverte importante avant le 31 décembre 1982.